

Département de l'Aveyron



**MAIRIE
DE COMPEYRE
12520**

☎ : 05.65.59.87.92.

Mail : secretariat.mairie@compeyre.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2023 À 20h30

(Art. 2121-9 et 2121-25 du Code de l'Administration
Communale)

NOMBRE DES MEMBRES		
PRÉSENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
9	13	10

Présents : Mmes PITOT Patricia, SAUSSOL Evelyne, ANTONANZAS Justa, DHERBECOURT Anne, MM. BLANCHOT Jean, ALLINGRI Antoine, ALMERAS Loïc, LOUIS Laurent, FORTES Léon,

Absents excusés : LOMBARD Véronique, MONTROZIER Alain, CORN-NOGUEIRA Léticia

Absent : INGUIMBERTY Pierre

Pouvoir : MONTROZIER Alain à PITOT Patricia

Secrétaire de Séance : Antoine ALLINGRI

DÉLIBÉRATIONS

- **Délibération n°20231204-01** Annulation délibération 20230306-07
 - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°20231204-02** Convention location vélo à assistance électrique
 - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°20231204-03** Délégués au PNR
 - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°20231204-04** Régularisation forfait communal École privée Aguessac
 - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°20231204-05** Décision Modificative N°3
 - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°20231204-06** Étude de faisabilité site autoconsommation collective
 - Approuvée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Appartement communal :** État de l'avancée du projet. Mme Pauline Taboury est en charge de l'étude préliminaire.
- **Fonds de concours CCMGC 2023 :** Obtention d'un fonds de concours pour la rénovation de la toiture de l'ancien abris-bus.
- **Urbanisme :** explication apportée au dossier de l'ancienne école après la visite des Architectes des Bâtiments de France pour le non-respect du Permis de construire accordé.
- **Remparts :** État de l'avancée des travaux et de la sécurisation du site.

- **Chemins ruraux** : M. Fortes rappelle la nécessité d'entretenir les chemins ruraux. Demande de devis à faire.
- **Frelons asiatiques** : M. Blanchot fait état de la destruction de 4 nids sur la commune.

Séance levée à 21h40